ART. 35 N° II-2971

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-2971

présenté par M. Mickaël Bouloux, rapporteur spécial au nom de la commission des finances et M. Tellier

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

ART. 35 N° II-2971

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		(ch curos)
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche	0	0
universitaire	U	U
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques	0	0
pluridisciplinaires		
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du	0	0
développement et de la mobilité durables	Ŭ	Ů
Recherche et enseignement supérieur en	0	0
matière économique et industrielle		1
Recherche duale (civile et militaire)	0	1
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Soutien accru aux organismes de recherche		
du fait de l'inflation (ligne nouvelle)	1	0
du fait de l'inflation (tighe nouvette)		
TOTAUX	1	1
SOLDE	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les organismes de recherche étant confrontés à l'inflation, il est nécessaire de compenser les surcoûts qu'elle engendre. Par cet amendement d'appel les auteurs attirent donc l'attention de l'Assemblée nationale et du Gouvernement sur ce sujet.

Cet amendement retire 1 euro de l'action 3 Recherche duale dans le domaine aérospatial du programme 191 Recherche duale (civile et militaire) pour l'affecter à l'action 1 Soutien accru aux organismes de recherche du fait de l'inflation d'un nouveau programme Soutien accru aux organismes de recherche du fait de l'inflation.